

Mandat sur la performance des soins et services aux aînés – Covid-19

Regard critique sur l'état du système de santé et de services sociaux

Québec, le 2 septembre 2021. – Le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) publie aujourd'hui un rapport préliminaire dans lequel il identifie des lacunes liées à la gouvernance du système de soins et services aux aînés qui ont contribué au triste bilan de la première vague de la pandémie de COVID-19 pour les personnes âgées hébergées au Québec.

Ce rapport, qui jette un premier regard sur la gouvernance du système, montre que :

- 1) L'évaluation de la qualité des soins et services reçus par les personnes âgées se fait à la pièce et non à partir d'une stratégie commune et globale. Sans vue d'ensemble, il devient difficile non seulement de faire ressortir les meilleures pratiques et les points à améliorer, mais aussi de rendre les prestataires de soins responsables de leurs actions. Il y a lieu de croire que la mise en œuvre d'une telle stratégie aurait permis de mieux préparer les milieux de vie et d'hébergement à la pandémie.
- 2) Les soins et services reçus par les personnes âgées sont désorganisés. Le patient doit transiger avec de multiples intervenants qui ont chacun leurs façons de faire, leurs directives et leurs objectifs.
- 3) L'accès à de l'information complète et fiable sur les soins et services offerts aux personnes âgées est très limité. Or, c'est essentiel pour prendre des décisions justes et axées sur les besoins des patients.

Citation :

« Comme l'a montrée la première vague de la pandémie de COVID-19, il y a urgence d'agir pour assurer la viabilité de notre système de santé et de services sociaux. Sans données fiables en temps opportun et sans évaluation efficiente de la qualité des soins et services offerts aux personnes âgées, le gouvernement ne peut prendre des décisions éclairées et mettre en place des politiques adéquates et centrées sur les résultats pour la population. Des solutions, comme la création d'une offre de soins intégrés pour chaque patient, existent et ont été maintes fois réitérées par des experts, des comités et des chercheurs. Maintenant, il faut trouver comment les mettre en pratique à grande échelle pour faire face au vieillissement de la population et ses impacts. »

Joanne Castonguay, Commissaire à la santé et au bien-être

Faits saillants :

- En août 2020, le gouvernement a confié à la Commissaire le mandat d'évaluer la performance du système de santé et de services sociaux quant à la dispensation des soins et des services d'hébergement aux aînés dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La Commissaire se penche également sur le rôle de la santé publique.

- Ce rapport préliminaire marque le coup d'envoi d'une série de publications, notamment des rapports d'experts et des documents de référence, qui viennent appuyer notre évaluation des soins et services offerts aux personnes âgées. Le CSBE répond ainsi à son engagement de publier des constats au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux.
- Les analyses effectuées par le CSBE dans le cadre de ce mandat reposent principalement sur un appel à témoignages, l'analyse approfondie des données du système de santé et de services sociaux, une revue documentaire sur la gestion des soins et services aux personnes âgées avant et pendant la pandémie, au Québec et hors Québec, la réalisation d'une étude portant spécifiquement sur les ressources humaines et l'analyse préliminaire de 100 entrevues réalisées avec près de 150 interlocuteurs.
- Dans ce rapport préliminaire, le CSBE présente également un portrait des ressources humaines, matérielles et financières allouées aux soins et services aux personnes âgées avant la pandémie ainsi qu'un survol des enjeux soulevés et recommandations formulées par des experts sur ces soins et services.
- Le rapport final sera rendu public en décembre 2021. Il portera sur la gestion du système de santé et de services sociaux pendant la crise et proposera des recommandations sur la gouvernance des soins de longue durée et des soins et services dispensés aux personnes âgées ainsi que sur la gouvernance de la santé publique. Le CSBE visera également à déterminer les obstacles liés à l'adoption de ses recommandations dans le système.

Pour consulter le rapport :

https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2021/Rapportpr%C3%A9liminaire_Mandat/CSBE-Rapport_Pr%C3%A9liminaire_MandatSpecial.pdf

Pour consulter un résumé du rapport :

https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2021/Rapportpr%C3%A9liminaire_Mandat/Infographie_rapport_pr%C3%A9liminaire.pdf

Le Commissaire à la santé et au bien-être

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux et de fournir à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

– 30 –

Le Commissaire à la santé et au bien-être sur les réseaux sociaux :



Source :

Marie-France Vermette
 Conseillère en communication
 Commissaire à la santé et au bien-être
 438 826-6765
 Marie-france.vermette@csbe.gouv.qc.ca